

LE PETIT JOURNAL

Décembre 2015



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus
et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



C'est au nom et avec l'ensemble de l'équipe municipale que j'ai le plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne et heureuse année !

Que 2016 vous apporte, à vous et à vos proches, la santé, la paix, le bonheur et la réussite dans vos projets.

Nous avons une pensée toute particulière pour ceux qui traversent un moment difficile : ceux qui ont perdu un proche, ceux dont la santé est fragile et tous ceux qui sont le plus fortement touchés par la crise qui ne fait que trop durer.

Cette année, la France a été endeuillée par des événements terribles ! N'oublions pas ceux qui furent durement touchés en particulier lors de cette dramatique soirée du 13 novembre.

Jeanne BLANCHET, notre centenaire et doyenne du village, nous a quittés quelques jours avant ses 104 ans. Nous avons une pensée bien particulière pour elle et sa famille. Nous nous souviendrons de son magnifique sourire.

Le 15 janvier à 19 h 00, lors de la cérémonie des vœux dans notre salle polyvalente, j'aurai l'occasion de remercier toutes les forces vives de la commune et tout spécialement les bénévoles qui régulièrement ou ponctuellement œuvrent pour apporter les services et une qualité de vie sur notre commune.

Tous les Haudainvillois sont cordialement invités. Venez nombreux profiter de ce moment d'échange et de convivialité.

A très bientôt, votre Maire

Louis Kutschruiter

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé pendant les fêtes de fin d'année du 23 décembre à midi jusqu'au lundi matin 4 janvier 2016.

Une permanence exceptionnelle sera tenue le 31 décembre de 10 h à 12 h **pour permettre l'inscription sur la liste électorale.**

ETAT CIVIL



Décès :

Claude LAMBRY, le 9 novembre
Jeanne BLANCHET, le 15 décembre

CONSEIL MUNICIPAL

Dates des prochaines réunions :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - 26 février | - 16 septembre |
| - 1 ^{er} avril | - 28 octobre |
| - 20 mai | - 9 décembre |
| - 1 ^{er} juillet | |



DELIBERATIONS

Conventionnement entre les Communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour le reversement du Fonds de Soutien au développement des Activités périscolaires

Conformément aux engagements gouvernementaux liés à la réforme des rythmes scolaires, l'article 96 de la loi finances pour 2015 a pérennisé le soutien financier de l'Etat. Ainsi, le « fonds de soutien au développement des activités périscolaires » prévoit une aide de 50 € par élève ou 90 € par élève pour les communes éligibles à la dotation urbaine « cible » ou à la dotation de solidarité rurale « cible », si deux conditions sont réunies :

- l'organisation des enseignements dans les écoles publiques présentes sur le territoire répond aux dispositions de l'article D.521-10 du code de l'éducation ou aux dérogations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article D.521-12 du même code ;
- les activités périscolaires sont organisées au bénéfice des élèves scolarisés par l'EPCI lorsque la compétence est déléguée, dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire, prévu à l'article L. 551-1 du code de l'éducation.

La création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a eu lieu en date du 1^{er} janvier 2015. Le 28 janvier 2015, les compétences scolaires, périscolaires et extra-scolaires ont été transférées sur l'intercommunalité. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun répond aux deux conditions pré-requises.

La demande d'aide dans le cadre du « fonds de soutien au développement des activités périscolaires », qui s'effectue via un espace Internet, ne peut se faire directement au nom de l'EPCI mais par commune, en leur nom, avec leur numéro de SIRET et leur RIB. De ce fait, la somme allouée étant versée aux communes, il revient à la commune de reverser les montants perçus à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Au vu des courts délais, la demande est formulée pour chacune de ces communes par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, titulaires de la compétence périscolaire, après quoi une convention est proposée pour le reversement par les communes de la somme attribuée à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la Communauté d'Agglomération à faire la demande d'aide au nom de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la perception de cette aide et à signer la convention entre la commune et la CAGV qui permet le reversement de ces fonds à la CAGV.

Forêt : abattage de tige par l'ONF et prix des cessions

Monsieur LORIN, président de la commission Forêt, expose les faits suivants :

La commission Forêt, qui s'est réunie le 28 septembre 2015, propose de se mettre en conformité avec la demande des communes forestières qui consiste à faire abattre les tiges supérieures à 45 cm de diamètre par des professionnels. Le coût de l'abattage s'ajoutant aux différents frais de gestion, la commission propose également de passer le prix du stère de 8 € à 8,50 €, la dernière augmentation datant de 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- la vente de bois de chauffage par cessions aux habitants de la commune dans les parcelles 10, 11, 13, 14 et 1 pente et chablis sur la forêt,
- la coupe des tiges supérieures à 45 cm de diamètre sera effectuée par l'O.N.F,
- l'O.N.F sera chargée de mettre en œuvre les cessions de bois de chauffage au prix de 8,50 € TTC le stère,
- le délai de fin d'exploitation est fixé au 30 septembre 2016.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document relatif à ce dossier.

Modifications budgétaires : EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régler différentes factures, il y a lieu de faire quelques modifications sur le budget du service des eaux soit :

Dépenses de Fonctionnement : article 701249	+ 10400 €	Recettes :	+ 10400 €
---	-----------	------------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 (SUITE)



INFORMATIONS

M. ROUSSEL détaille le déroulement de la cérémonie du 11 novembre qui débutera à 9 h 45 avec le dépôt d'un bleu sur les tombes de la seconde guerre mondiale et la nécropole, pour se continuer au monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie, les diplômes seront remis aux donneurs de sang. Un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente où une exposition attend les visiteurs.

Vie du village : cette année encore, une soirée au profit du TELETHON est organisée le 28 novembre avec marche, repas et chorale.

La Saint Nicolas avec le traditionnel défilé aura lieu le 6 décembre à 15 h 30. Avant cela, le 5 décembre, un marché de St Nicolas sera organisé par l'association des Petits Anons.

CCAS : le repas de fin d'année destiné à nos aînés se déroulera le 8 novembre. 73 personnes s'y sont inscrites.

Communication : La présentation d'un site en direction des communes a été faite par NUMERIPOLE.

Travaux : afin d'entretenir nos salles, des travaux de peintures effectués par l'agent communal sont en cours dans la salle polyvalente ainsi que dans la salle du terrain de foot.

Elagage : ces travaux de compétence agglomération doivent débuter courant novembre chemin du fort.

Cette année, l'Assemblée Générale des Maires de Meuse sera déroulée à la Salle Polyvalente de HAUDAINVILLE, en présence de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire rencontrera le nouveau commissaire de Police jeudi 9 novembre 2015.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 11 DECEMBRE 2015



DELIBERATIONS

Maintien ou dissolution du CCAS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dispositions introduites par l'article 79 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) codifiées à l'article L123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), lesquelles offrent la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS).

Monsieur le maire propose au Conseil la création d'une commission composée des actuels membres du CCAS afin de maintenir la dynamique et de pouvoir instruire les dossiers et demandes à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Social de Haudainville et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Convention capture et transport d'animaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de convention du SDIS de la Meuse concernant le cadre d'intervention des sapeurs-pompiers pour la capture et le transport d'animaux errants sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la convention proposée par le SDIS et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 11 DECEMBRE 2015 (SUITE)



Tarifs des locations :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant les divers tarifs de location appliqués sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'intégrer dans le prix un forfait pour la consommation d'énergie et d'eau pour la location de la salle polyvalente, ce qui porte le prix à :

	Haudainville	Extérieurs
Forfait ½ journée	105,00 €	155,00 €
24 heures	180,00 €	260,00 €
WE du samedi matin au lundi mati	265,00 €	365,00 €
WE mariage du vendredi 12 h au lundi 9 h	265,00 €	415,00 €
Caution	800,00 €	800,00 €

- de maintenir le tarif horaire de 20,00 € à l'association SAV SECTION MUSCULATION pour l'activité CHI GONG le lundi de 18 h 00 à 20 h 00,
- de passer la location de la salle du terrain de foot de 20€ à 25€ pour une journée,
- de ne pas modifier les autres tarifs (concessions du cimetière, emplacements pour les forains), et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reversement du Fonds d'amorçage à BELRUPT :

Suite à la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP) la commune perçoit une subvention appelée « fonds d'amorçage » correspondant à 50 € par enfant scolarisé dans notre groupe scolaire. Notre école accueillant des enfants de BELRUPT, il serait normal de procéder au remboursement de ce fonds, au prorata du nombre d'enfants fréquentant le groupe scolaire, soit pour l'année 2015, 33 enfants de Belrupt sur 138 scolarisés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le reversement du fonds d'amorçage à la commune de Belrupt comme proposé et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Modifications budgétaires :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la vérification des comptes budgétaires et afin de pouvoir prendre en charge les dernières factures, il y a lieu de modifier en dépenses de fonctionnement les articles suivants :

Article 165 : + 480 € article 2313 opération 37 : – 480 €

Article 658 : + 1650 € article 022 : - 1650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Régularisation entre CAGV et HAUDAINVILLE : Ticket restaurant et activité accessoire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le fait que, suite à la création de la CAGV, le personnel communal a perdu des avantages acquis lors de la création de la CODECOM de Verdun et propose au conseil que ces derniers soient repris par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte que l'activité accessoire soit reprise sur la base de l'IAT avec un rappel pour l'année 2015, servi en une fois et pour les années à venir être réparti mensuellement. Les tickets restaurant seront également pris en charge par la commune selon les mêmes critères que la CAGV. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Coefficient indemnité d'administration et de technicité 2015

Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux est prévu par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale complétée par plusieurs textes officiels publiés en 2002 modifiés.

Les dispositions statutaires précitées donnent aux collectivités territoriales la possibilité d'instaurer librement – par voie de délibération – un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents, sous la réserve expresse que ledit régime ne soit pas plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes, conformément au principe de parité. Il pourra être versé dans la limite des taux et coefficients prévus par la réglementation. La révision à la hausse ou à la baisse des primes sera effective dans le cas de modification des missions de l'agent ou de changement significatif de sa manière de servir. Le régime indemnitaire versé aux agents sera donc revu et modulé par l'autorité territoriale à qui il appartient d'en définir le montant chaque année.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 11 DECEMBRE 2015 (SUITE)

Ainsi il est proposé la mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Grade		I.H.T.S	I.A.T montant annuel de référence
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		oui	476,10 €
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		oui	449,28 €
I.H.T.S	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires	25 h supplémentaires possibles par mois, rémunérées à 125% pour les 14 premières heures et 127% pour les suivantes	
I.A.T	Indemnité d'Administration et de technicité	Le montant de l'I.A.T est calculé en multipliant le montant moyen annuel par un coefficient compris entre 0 et 8, fixé par l'organe délibérant. L'autorité territoriale détermine le taux individuel applicable à chaque agent.	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le régime indemnitaire pour le personnel administratif et technique, fixe le coefficient de 2,3 pour la branche administrative et 1,5 pour la branche technique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de VERDUN et HAUDAINVILLE pour la gestion des opérations liées à la vidéo protection et la mission astreinte alarme :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil des deux conventions de mise à disposition de personnel (d'une part pour la gestion des opérations liées à la vidéo protection et d'autre part pour l'astreinte alarme en ce qui concerne les bâtiments de compétence CAGV) proposées entre les commune de HAUDAINVILLE et VERDUN. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions de convention présentées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ces dossiers.

INFORMATIONS

Forêt : Le tirage au sort des cessions de bois aura lieu vendredi 18 décembre à 18 h en mairie. 31 concessionnaires se sont inscrits.

Travaux : La nouvelle porte de l'église est posée et l'élagage chemin du fort est terminé.

Cimetière : La reprise des dernières concessions arrive à son terme. Un étage supplémentaire a été posé au columbarium par l'entreprise GAILLARD.

Vie du village : Le Téléthon s'est déroulé dans de bonnes conditions avec une participation accrue des marcheurs. Les participants au repas qui a suivi ont été plus nombreux que l'an passé et le concert était superbe. Saint Nicolas est venu faire sa traditionnelle visite aux enfants qui étaient nombreux à le suivre, puisque 85 lampions ont été distribués. Un goûter avec chocolat chaud et brioche a clôturé cette journée.

C.C.A.S : Le repas de fin d'année a eu lieu le 8 novembre avec une très bonne participation de nos aînés. Pour ceux âgés de plus de 70 ans et qui n'avaient pas pu venir, un colis leur a été distribué.

Scolaire : Un compte-rendu des réunions organisées par la CAGV est fait par Mme CORNELISE. Il en ressort qu'un bilan concernant toutes les activités scolaires doit être fait.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES



La période des fêtes est malheureusement une période de recrudescence des cambriolages. Soyez très vigilants **même si vous êtes chez vous** : Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même s'il s'agit de femmes et d'enfants ;

Si vous partez en vacances prenez vos précautions :

- Assurez-vous d'avoir verrouillé l'ensemble des issues ;
- Ne laissez pas traîner outils et/ou échelles autour de votre domicile ;
- Transférez vos appels sur un téléphone portable ou une autre ligne ;
- Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux ;
- Prévenez un voisin de votre départ : il relèvera le courrier et ouvrira les volets ;
- Signalez votre départ auprès des services de Police qui organisent l'**Opération Tranquillité Vacances**. Des patrouilles de surveillance seront organisées.

Sensibilisez votre entourage aux réflexes de sécurité et à l'intérêt d'une **surveillance mutuelle** en cas d'absence. En cas de doute n'hésitez pas, faites appel à la Police ! Et si malheureusement vous êtes victimes ou témoins d'un cambriolage, n'intervenez pas, ne touchez à rien mais appelez le commissariat en composant le 17 ou le 112.

APPEL DE LA FORÊT

La forêt est un espace partagé : promeneurs, chasseurs et exploitants forestiers s'y retrouvent que ce soit pour un loisir ou une activité plus laborieuse. En cet hiver 2015/2016, certaines parcelles vont connaître un regain d'activité. En effet le 18 décembre a eu lieu l'attribution des lots pour une part de bois de chauffage. 31 cessionnaires étaient inscrits. Monsieur Bouscasse, notre agent patrimonial, aidé par les membres de la Commission forêt, a procédé au tirage au sort et a distribué les différents documents : mode d'emploi, contrat, plan des parcelles. Les travaux d'exploitation commenceront à partir du 11 janvier 2016. Cette année, par décision du Conseil Municipal, le stère est vendu au prix de 8,50 € et les arbres dont le diamètre était supérieur à 45 cm ont été abattus par des professionnels.

Soyez prudents si vous vous trouvez en forêt, regardez les calendriers de chasse et évitez les lieux de coupe. Ces documents sont affichés sur les différents panneaux de la mairie.

MARCHÉ DE SAINT NICOLAS DES PETITS ÂNONS

Les élèves, les enseignants et l'association "Les Petits ÂnonS" organisaient samedi 5 décembre un marché de Saint Nicolas au profit de la Coopérative Scolaire à la salle polyvalente du village.

En vente : bougeoirs, boules et autres décorations de Noël réalisés par les élèves ou les membres de l'association. Sur place également, petite restauration et buvette étaient proposées aux visiteurs.

Malheureusement, peu de familles ont répondu présentes... Une vraie déception pour les organisateurs ! Rappelons que les bénéfices de toutes les manifestations sont reversés à la Coopérative Scolaire et permettent de réduire considérablement le montant demandé aux familles lors des sorties, voyages et séjours...

SAINT NICOLAS EN VISITE À HAUDAINVILLE

Dimanche 6 décembre, Saint Nicolas et Père Fouettard sont venus rendre visite aux enfants de Haudainville. Ils se sont déplacés dans les rues du village en calèche et en musique, suivis par un cortège de flambeaux tenus par les enfants.

Saint Nicolas a ensuite distribué des friandises aux enfants qui se sont cette année également vu offrir un goûter composé de chocolat chaud, brioche et pain d'épices sous le préau de l'école.



SOIRÉE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Près de 94 personnes ont participé à la soirée organisée à la salle polyvalente samedi 28 novembre au profit du Téléthon.



Les plus sportifs se sont élancés sur les parcours de marche nocturne de 6 et 12 km à travers la forêt domaniale de Sommedieu avec une météo plutôt clémentine. A leur retour, ils ont été accueillis en musique par le groupe "The Braces" de Dieue-sur-Meuse. Valentin, Pénélope, Noémie, Claire, Eudes, Louis, Gabriel et Hugo ont animé la soirée en reprenant des titres bien connus de Nirvana, Guns and Roses, Eagles ou encore Daft Punk.

Les bénévoles de l'association "Les Petits Ânon" ainsi que les élus du village avaient concocté un plat de lasagnes à la bolognaise pour rassasier tout le monde dans une ambiance conviviale.

Tous les bénéfices de cette soirée ont été reversés à l'AFM-Téléthon, soient 598 € auxquels sont venus s'ajouter 250 € de dons.

PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le 1^{er} Conseil d'école de l'année 2015-2016 de l'école Edgar Gascon s'est tenu mardi 3 novembre en présence de l'équipe éducative, des élus municipaux de Haudainville et Belrupt, de M. Jadot, DDEN, et des représentants de parents d'élèves élus.

A ce jour, l'école compte 140 élèves, répartis de la manière suivante : 20 élèves dans la classe de TPS/PS de Mme Morville, 24 élèves dans la classe de MS/GS de M. Rouyer, directeur d'école, 22 élèves dans la classe de GS/CP de Mme Florimont, 25 élèves dans la classe de CE1/CE2 de Mme Ferry, 24 élèves dans la classe de CE2/CM1 de Mme Pierron, 25 élèves dans la classe de CM1/CM2 de Mme Escalon.

Deux ATSEM interviennent en soutien dans les classes de maternelle. Mme Weber assure les compléments de service des classes de Mme Florimont le vendredi, M. Rouyer le mardi et Mme Escalon le jeudi.

Les membres du Conseil d'école ont adopté le Règlement Intérieur et la Charte de la Laïcité à l'école.

Cette année, une nouvelle organisation pour l'Aquadrome a été mise en place. En effet 3 classes peuvent y accéder à raison de 10 séances chacune les mardis et jeudis matin. Ils bénéficient également d'un maître-nageur en complément des parents accompagnateurs et des enseignants.

Monsieur le Maire d'Haudainville nous fait le rappel que ces changements favorables à l'école sont dus au transfert de la compétence scolaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV). A souligner : une ATSEM supplémentaire, la gratuité des N.A.P et la baisse du prix de la cantine.

Une classe a été restaurée pendant les vacances d'été et l'école se verra prochainement doter de 2 nouveaux TBI et du renouvellement des ordinateurs.

Pour finir, M. Rouyer a exposé les différents projets qui seront menés pendant l'année scolaire (Vivre ensemble, « Lire et faire lire », Projet Centenaire...).

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Mercredi 11 novembre 2015, les habitants de Haudainville se sont tout d'abord réunis au cimetière de Haudainville pour honorer des soldats morts au cours de l'année 1915, des soldats morts au cours de la seconde guerre mondiale (il y a 70 ans) et enterrés à Haudainville et des victimes civiles.

Le cortège s'est ensuite dirigé au Monument aux Morts où des enfants de l'école ont rappelé les morts des deux guerres. Un temps particulier a été consacré à la mémoire de l'aviateur américain John Church tué à Haudainville le 21 mai 1944.

A l'issue de ces moments de recueillement, les participants se sont retrouvés à la salle polyvalente où était présentée l'exposition de documents et d'objets relatifs aux soldats, exposition réalisée par M. ROUSSEL et par les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignants et de M. JADOT.

Les Donneurs de Sang Haudainvillois se sont vus remettre un diplôme récompensant leur geste puis la manifestation s'est clôturée par un vin d'honneur.

LE CORRESPONDANT DÉFENSE

Le lien local privilégié entre le monde de la défense et les citoyens



QUI EST-IL ?

- La fonction de Correspondant défense est créée en 2001.
- Le Correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

- Il est localement un lien, un vecteur d'information, un point de contact pour tous, en matière de Défense : jeunes scolarisés ou non, actifs, retraités, associations, entreprises, élus...
- Il répond aux sollicitations autant qu'il propose des actions.

QUELLE EST SA MISSION ?

- Il est le représentant de sa commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.
- Il sensibilise ses concitoyens aux questions de Défense.

SA MISSION S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES :

1 LE PARCOURS CITOYEN

QUELLE EST SA PLACE DANS LE PARCOURS CITOYEN ?

- Il met à disposition et diffuse toute l'information nécessaire au recensement dans sa commune.
- Il participe en qualité d'intervenant à la Journée Défense et Citoyenneté.
- Il est en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la Défense.

QU'EST-CE QUE LE PARCOURS CITOYEN ?

Le Parcours citoyen existe depuis la suspension du service militaire en 1997. Il comprend 3 étapes successives obligatoires :

- L'enseignement de la Défense en classes de collège et lycée.
- Le recensement en mairie de résidence à partir de 16 ans.
- La Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) devant être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

Pour en savoir plus :

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

2 L'INFORMATION SUR LA DÉFENSE

QUELLES ACTIONS MENE-T-IL EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR LA DÉFENSE ?

Il participe aux réunions d'information avec les autorités militaires du département. Il informe les jeunes et ses concitoyens sur les métiers de la Défense et renseigne sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires. Il présente à ses concitoyens les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les « activités de Défense ».

QUE SONT LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE ?

Ouvertes aux citoyens recensés, il s'agit :

- Du volontariat : dans les activités de défense ou dans les armées de 18 à 25 ans, expérience professionnelle rémunérée, de 1 à 5 ans.
- Des préparations militaires : de 18 à 30 ans, stages d'initiation de 1 à 4 semaines au sein des forces armées
- Des réserves : à partir de 18 ans. Réserve citoyenne, ou réserve opérationnelle soit 5 à 30 jours par an dédiés au renforcement des capacités militaires des forces armées.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/reserves

3 LA SOLIDARITÉ ET LA MÉMOIRE

QUEL EST SON RÔLE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?

Il appuie concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits.

Il est un lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches.

EN QUOI CONSISTENT LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?

Participation aux commémorations.
Organisation de visites de sites, d'expositions, de conférences, de rencontres avec des témoins...
Soutien aux projets éducatifs.

Pour en savoir plus : www.onac-vg.fr



• Portail général : www.defense.gouv.fr

• 3 supports d'information destinés au Correspondant défense :

- www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profil/correspondantsdefense

- La lettre électronique du Correspondant défense

- Le magazine Armées d'Aujourd'hui

• Parcours citoyens :

- www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

• Journée Défense et Citoyenneté :

- www.defense.gouv.fr/jdc

- www.defense.gouv.fr/jdc/centresdu-service-national

- www.vosdroits.service-public.fr/N24.xhtml

• Enseignement de la défense :

- www.defense.gouv.fr/jdc/parcourscitoyennete/enseignement-de-defense

- www.eduscol.education.fr

- www.defense.gouv.fr/educadef

• Les réserves :

- www.defense.gouv.fr/reserves

• Recrutement - CIRFA :

- www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/recrutement

• Solidarité et mémoire : www.onac-vg.fr

• Facebook : Parlons Défense

• L'IHEDN : www.ihedn.fr

• La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) : delegation@dicod.defense.gouv.fr / 01 44 42 55 50

• Les Centres locaux d'information et du recrutement des forces armées (CIRFA)



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti